



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE MAI 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 5 À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.
Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture des procès-verbaux;

Adoption des procès-verbaux;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Adoption du règlement #FR2025-01 pour augmenter le fonds de roulement;
- Dépôt du certificat d'enregistrement des PHV pour le RE2025-02;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie – autorisation de déplacement;
- OH Jeannois – autorisation de déplacement;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours:

- Adoption du règlement #01Z-2025;
- Adoption du règlement sur les dépenses autorisées #2025-03;
- Avis de motion règlement #02Z-2025 – logement bigénération;
- Projet de règlement #02Z-2025 – logement bigénération;
- Adoption du plan de réduction des émissions de GES 2025-2030;
- Projet de règlement sur la tarification des compteurs d'eau #2025-02;

Nouveaux dossiers:

- Engagement des employés journaliers travaux publics pour la période estivale;
- Engagement de madame Suzanne Tremblay comme responsable du camping municipal;
- Engagement d'un journalier auxiliaire – parcs et terrains de jeux;
- Marquage de la chaussée;

Demandes d'appui :

- Enjeux camp de jour;

Demandes de contributions financières :

- Maison Colombe Veilleux;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

01-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture des procès-verbaux

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

02-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS



« D'exempter la lecture des procès-verbaux des séances des 7 et 29 avril 2025 »

Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux rapportent avec fidélité ce qui s'est passé durant les séances;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

03-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter les procès-verbaux des séances du mois d'avril 2025, tenues les 7 et 29, tels que rédigés »

Finance :

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

04-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour les factures du 8 avril au 5 mai 2025 au montant de 20 360.93 \$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 8 avril au 5 mai 2025 au montant de 56 835.62\$ »

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 04-052025.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Adoption du règlement #FR2025-01 pour augmenter le fonds de roulement**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie, le 29 avril 2025 du projet de Règlement numéro FR2025-01 afin d'augmenter le fonds de roulement de 50 000\$ à même le surplus cumulé;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

05-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

« D'adopter le règlement numéro FR2025-01 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de 50 000\$ »

- **Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles (PHV) à voter pour le RE2025-02**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT que le règlement RE2025-02 ayant pour objet de décréter un emprunt et des dépenses en immobilisation pour le camping municipal pour un montant de 200 000\$ est complété et que l'adoption du règlement a été faite à la séance du 29 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné aux personnes habiles à voter leur permettant d'avoir accès au registre pour demander un scrutin référendaire sur le règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que nous n'avons reçu aucune signature pour une demande de scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT que le règlement sera transmis au ministère pour approbation finale;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

06-052025 IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



« Que suite à la tenue du registre, il n'y a pas nécessité de tenir un scrutin »

« Que le présent règlement RE2025-02 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter »

Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

Rien de particulier.

- **RISISN- service incendie**

Plus aucun permis de feu pour brûler les tas de déchets/débris n'est autorisé. Une somme de 1 400\$ sera remise à chaque pompier qui a suivi et réussi la formation de pompier.

- **Autorisation de déplacement**

CONSIDÉRANT que monsieur Patrick Bouchard doit assister à des rencontres en tant que membres du CA de la RISISN et à l'occasion à des rencontres sur le sujet des incendies et parfois à des réunions ou rencontres de travail de la MRC en remplacement du maire;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

07-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement et repas de monsieur Patrick Bouchard pour l'année 2025, celles ayant eu lieu et pour les prochaines rencontres de la Régie et la MRC de Lac-St-Jean Est le tout tel que prévu au règlement #2025-03 et sur présentation de pièces justificatives »

- **OH Jeannois et Réseau biblio**

Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio, le 28 mai 2025.

Mme Bergeron a assisté à une rencontre du comité administratif de l'OH Jeannois, et ils ont discuté de l'état du bâtiment (toit), également il y a possibilité que soit installé une balançoire pour les locataires.

Autorisation de déplacement

CONSIDÉRANT que madame Annie Bergeron doit assister à des rencontres en tant que membre du CA de OH Jeannois et pour le Réseau Biblio;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

08-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement et repas de madame Bergeron pour l'année 2025, celles ayant eu lieu et pour les prochaines rencontres de OH et le Réseau biblio le tout tel que prévu au règlement #2025-03 et sur présentation de pièces justificatives »

- **Loisirs, culture**

Rien de particulier, les activités de tennis et pickleball devrait débuter en juin.

Dossiers en cours :

- **Adoption du règlement #01Z-2025**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du Règlement numéro 01Z-2025 – ayant pour objet de redécouper le contour de la zone 17R à même une partie de la zone 19P;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit un redécoupage de la zone 17R afin d'intégrer certains terrains provenant de la zone 19P. Cette démarche a pour objet de densifier l'occupation du territoire municipal, en favorisant une utilisation optimale des espaces disponibles;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

09-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le règlement numéro 01Z-2025 – ayant pour objet de redécouper le contour de la zone 17R à même une partie de la zone 19P est adopté »

- **Adoption du règlement sur les dépenses autorisées #2025-03**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 avril 2025;



CONSIDÉRANT que les membres ont reçu une copie, le 7 avril 2025 du projet de règlement numéro 2025-03 ayant pour objet d'établir un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

10-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter le règlement #2025-03 ayant pour objet d'établir un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot »

• **Avis de motion règlement #02Z-2025 – logement bigénération**

Monsieur le conseiller Martin Pelletier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté un projet de règlement portant le #02Z-2025, modifiant le règlement de zonage #02-2006 concernant le logement bigénérationnel

Martin Pelletier, conseiller

• **Projet de règlement #02Z-2025-logement bigénération**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement numéro 02Z-2025 modifiant le règlement de zonage #02-2006 concernant le logement bigénérationnel;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

11-012025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le projet de Règlement numéro 02Z-2025 modifiant le règlement #02-2006 concernant le logement bigénérationnel est déposé »

• **Adoption du plan de réduction des émissions de GES 2025-2030**

Remis à une séance ultérieure.

• **Projet de règlement sur la tarification des compteurs d'eau 2025-02**

Un premier brouillon a été fait, il est convenu de mettre un tarif de consommation seulement sur les ICI si dépassement d'un seuil sinon tarif de base. Remis à une séance ultérieure.

Nouveaux dossiers :

• **Engagement des employés journalier travaux publics pour la période estivale**

CONSIDÉRANT que nous avons é monsieur Jean-Pierre Giroux comme opérateur de machinerie pour faire du nivelage et autres travaux;

CONSIDÉRANT que nous avons monsieur Michel Larouche comme journalier aux travaux publics pour aider à divers travaux;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

12-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'engagement de messieurs Jean-Pierre Giroux comme opérateur de machinerie et Michel Larouche comme journalier aux travaux publics »

• **Engagement de madame Suzanne Tremblay comme responsable du camping municipal**

CONSIDÉRANT que le camping ouvrira ses portes pour la saison 2025, sous peu;

CONSIDÉRANT que l'an passé le travail était adéquat et qu'elle est disponible à reprendre du service pour le contrat estival 2025;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

13-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à renouveler le contrat d'engagement de madame Suzanne Tremblay pour agir comme employé au terrain de camping pour la saison 2025, le salaire étant déterminé selon la convention collective en vigueur »



- **Engagement d'un journalier auxiliaire parcs et terrain de jeux**

CONSIDÉRANT que nous avons fait paraître l'offre d'emploi dans le Milot en journal;

CONSIDÉRANT que les tâches reliées au poste de journalier auxiliaire à l'entretien des parcs et terrains sont en résumé, le nettoyage (balayage, râteau, vider les poubelles, ramasser les déchets, laver, etc.), l'entretien (tonte, coupe bordure, peinture, etc.);

CONSIDÉRANT que nous avons reçu cinq candidatures, dont une de la personne ayant déjà de l'expérience dans le travail l'ayant fait à temps partiel l'an passé;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

14-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'engagement de Emmy-Rose Tremblay à titre de journalier auxiliaire à l'entretien des parcs et terrains pour l'été 2025 le tout au salaire horaire de 19.32 \$, avec horaire variable selon les besoins et la température »

- **Marquage de la chaussée**

CONSIDÉRANT que le marquage de la chaussée était prévu au budget 2025;

CONSIDÉRANT que nous avons fait une demande par le biais du service d'ingénierie de la MRC avec les autres municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire retenu est compagnie Durand Marquage et Associés inc;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

15-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise le contrat de marquage de la chaussée avec la compagnie Durand Marquage et Associés inc., au prix unitaire du mètre de 0.39\$ sauf les ligne double continue jaune à 0.50\$ pour un budget d'environ 8 894 \$ taxes en sus »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #15-052025

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Demandes d'appui

- **Enjeux camp de jour**

CONSIDÉRANT que la Municipalité sort de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT que ces camps de jour sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices âgés de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT que les municipalités offrant ce service sont assujetties à l'application de la Charte des droits et libertés de la personne, ce qui impose l'obligation d'offrir des services adaptés aux enfants ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes d'accompagnement pour les enfants ayant des besoins spécifiques, tant physiques que psychologiques, est en constante augmentation;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de service, tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;



EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

16-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le conseil demande de :

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, notamment pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité regroupant les parties concernées afin d'analyser en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- De prioriser la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour »

« Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation, et à la FQM et à notre député régional »

Demandes de contributions financières

- **Grand rassemblement de la forêt au bénéfice de la Maison Colombe-Veilleux**

CONSIDÉRANT que le Grand rassemblement de la forêt sera au bénéfice de la Maison Colombe-Veilleux;

CONSIDÉRANT que le maire Marc Laliberté désire assister au Grand rassemblement de la forêt , dont le coût d'un billet pour le souper est de 500 \$;

CONSIDÉRANT que les profits iront à la Maison Colombe-Veilleux qui est une maison de soins palliatifs qui dessert notre municipalité et qu'une bonne partie de nos citoyens utilisent leurs services;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

17-052025 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal procède à l'achat d'un billet de souper pour le Grand rassemblement de la forêt dont les profits iront à la Maison Colombe-Veilleux maison de soins palliatifs »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 17-052025.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

- **MAMH**

Dans le cadre du programme TECQ 2024-2028, la Municipalité dispose d'une aide additionnelle de 75 000 \$ pour financer ses travaux.

Point divers

Aucun ajout.

Période de questions pour les contribuables

Aucune question.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin.

18-052025 Il est 20 h 22.

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »